

LES COMMUNES DE :

LAMALOU
LES
BAINS



HEREPIAN



LE POUJOL
SUR ORB



VILLEMAGNE
L'ARGENTIERE



GARDERIE MATERNELLE 3 - 5 ANS ITINERANTE

ETE 2020

OUVERTURE LUNDI 6 JUILLET AU JEUDI 27 AOÛT 2020
INCLUS

ACCUEIL A LA 1/2 JOURNEE OU EN JOURNEE COMPLETE
(repas pique nique)

TARIF UNIQUE:

1/2 JOURNEE	3 €
JOURNEE	5 €

Pour la cinquième année consécutive, les communes de HERÉPIAN, LAMALOU LES BAINS, LE POUJOL/ORB et VILLEMAGNE L'ARGENTIERE se sont associées afin de pouvoir vous proposer tout au long de l'été un mode de garde en journée continue pour vos enfants âgés de 3 à 5 ans.

Selon la période, il vous appartiendra alors de vous rendre sur les sites suivants:

- ⇒ Du 06 au 17 Juillet, école maternelle de Hérépian (04.67.95.04.55)
- ⇒ Du 20 Juillet au 31 Juillet, école de Lamalou-Les-Bains (04.67.95.63.07)
- ⇒ Du 03 au 14 Août, école du Pujol-sur-Orb (04.67.95.63.28)
- ⇒ Du 17 au 27 Août, école de Villemagne l'Argentière (04.67.95.09.23)

Horaires d'ouverture: 7h30 à 18h15

MATIN: Accueil de 7h30 à 9h / Départ de 11h30 à 12h15

APRES MIDI : Accueil de 13h30 à 14h30 / Départ de 16h30 à 18h15

REPAS PIQUE NIQUE

Les repas sont fournis par vos soins. Ils devront être obligatoirement portés dans un sac isotherme avec pain de glace jusqu'à la structure.

Tous les aliments à mettre au frais devront être rassemblés dans une pochette avec le nom de l'enfant.

Nos agents les conditionneront au réfrigérateur dès l'arrivée de l'enfant.

Repas froid. Pas de réchauffage.

PAIEMENT

Un registre de présence sera tenu sur chaque site d'accueil.

Selon l'organisation propre à chaque commune, vous devrez acheter des tickets sur place ou bien vous acquitter d'une facture envoyée en fin de période.

INSCRIPTION et RESERVATION

Il est demandé de contacter le secrétariat de chaque commune (voir coordonnées ci-dessus) en fonction de la période de garderie souhaitée.

Il est impératif de remplir par commune la fiche de renseignement ci-jointe.

+ DE 6 ANS

Les enfants de + de 6 ans sont accueillis à l'accueil de loisirs « les enfants des Sources » situé au Pujol sur Orb. Un dossier d'inscription spécifique est à compléter.

Pour plus de renseignements sur le programme et les inscriptions, vous pouvez contacter F. LAGUNA, directeur de l'ALSH, au 06 72 02 71 07.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS et D'URGENCE(1)

Nom de l'élève : prénom :

Né(e) le : à (commune et département) :

Adresse :

Prénom et âge des frères et sœurs :

Responsables légaux

• **mère** : nom de jeune fille : nom marital :

prénom : profession :

autorité parentale : oui - non..... situation matrimoniale (2) :

adresse (si différente de celle de l'élève) :

☎ téléphone domicile : téléphone portable :

☎ téléphone travail : mail :

je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves (ne cocher qu'en cas de refus)

• **père** : nom :

prénom : profession :

autorité parentale : oui - non..... situation matrimoniale (2) :

adresse (si différente de celle de l'élève) :

☎ téléphone domicile : téléphone portable :

☎ téléphone travail : mail :

je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves (ne cocher qu'en cas de refus)

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone du médecin qui suit votre enfant :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (obligatoire) :

(pour être efficace cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Assurance de l'enfant : responsabilité civile : oui - non individuelle accident : oui - non

Compagnie d'assurance : n° de police d'assurance :

Observations particulières (allergies, asthme, traitement en cours, précautions particulières à prendre,...) :

Pour transmettre des informations confidentielles, vous pouvez utiliser une enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière scolaire.

Je m'engage à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

date : signature de la mère : signature du père :

(1) DOCUMENT NON CONFIDENTIEL - vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer contacter l'école.

(2) marié(e) - veuf(ve) - divorcé(e) - séparé(e) - concubin(e) - pacsé(e)

Liste des personnes autorisées à venir prendre l'enfant à la garderie

NOM :	prénom :
Lien avec l'enfant :	
Adresse :	
Téléphone :	
NOM :	prénom :
Lien avec l'enfant :	
Adresse :	
Téléphone :	
NOM :	prénom :
Lien avec l'enfant :	
Adresse :	
Téléphone :	
NOM :	prénom :
Lien avec l'enfant :	
Adresse :	
Téléphone :	